

FIRST MED. Economiser sans concession.



Tout reste en place.

Soulager le budget des ménages et le système de santé tout en offrant un suivi médical optimal, tels sont les atouts de FIRST MED de la CSS. Si vous faites partie de ceux qui s'adressent déjà en priorité à leur médecin de famille pour toutes les questions médicales, vous ne verrez quasiment aucun changement en cas de passage à FIRST MED, sauf bien sûr au niveau des économies de primes substantielles, de pas moins de 9%.

Vos avantages:

- Choix du médecin de famille personnel
- Prime de l'assurance obligatoire des soins plus avantageuse
- Mêmes prestations d'assurance que dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins

Economiser sur les primes:

- 9% de rabais sur les primes de l'assurance obligatoire des soins
- 7% de rabais en cas d'exclusion de la couverture en cas d'accident
- Rabais supplémentaire sur les primes en cas de choix d'une franchise plus élevée

Des compléments judicieux

Etant donné que l'assurance de base ne couvre qu'une partie des besoins, la CSS vous propose toute une série d'assurances complémentaires. Vous pouvez ainsi composer votre solution d'assurance de manière ciblée en fonction de vos besoins et de votre budget. Demandez-nous conseil.

En tous points personnel:

conseil au 0844 277 277

www.css.ch

Votre portail client sur my.css.ch

Informations et prestations d'un coup d'œil.

FIRST MED peut proposer 9% d'économies sur les primes de l'assurance obligatoire des soins pour les raisons suivantes:

- Vous commencez toujours par vous adresser à votre médecin de famille pour toutes les questions de santé.
- Votre médecin de famille connaît parfaitement votre histoire et votre état de santé, ce qui peut vous éviter les doubles traitements ou examens.

FIRST MED est particulièrement appréciée aussi pour les familles car ces dernières réalisent les plus grandes économies de primes si tous les membres de la famille optent pour cette solution meilleur marché.

Médecin de famille

Choisissez votre médecin de famille personnel sur la liste des médecins de la CSS de votre région. Votre médecin de famille actuel y figure vraisemblablement. Celui-ci sera votre premier interlocuteur pour toutes les questions médicales.

Spécialistes

Si vous devez consulter un spécialiste, votre médecin de famille vous adressera chez celui-ci.

Hospitalisation ou cure

Votre médecin de famille discutera avec vous de la meilleure manière de procéder et organisera, en cas de besoin, votre hospitalisation ou votre cure.

Pédiatre

Vous pouvez choisir un pédiatre de la liste des médecins de la CSS en tant que médecin de famille personnel pour vos enfants. Toutefois, tous les autres médecins de famille mentionnés peuvent également être désignés.

Service d'urgence & conseil médical 24h/24

Avez-vous des questions à poser au sujet de problèmes de santé aigus ou de traitements? Voulez-vous éviter des coûts inutiles en ne vous rendant pas chez le médecin si ce n'est pas nécessaire? Vous pouvez obtenir un conseil médical gratuit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 auprès du centre de consultation de télémédecine de la CSS au +41 (0)58 277 77 77*. Si une visite chez le médecin s'impose néanmoins, adressez-vous alors à votre médecin de famille.

* Frais de téléphone selon l'opérateur

Exceptions

Vous êtes libérés de l'obligation de recours préalable à votre médecin de famille dans les cas suivants:

- Urgences
- Lors de vacances ou déplacements en Suisse ou à l'étranger
- Contrôles et traitements d'ophtalmologie
- Contrôles et traitements gynécologiques
- Traitements liés à la grossesse et à l'accouchement
- Suivi concernant les traitements de maladie chronique
- Traitements dentaires relevant de l'assurance obligatoire de base